



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT " Du Chemin de Bartas "

3.5

Echelle 1/2000

Dispositions

relevant du règlement (pour mémoire)

relevant des orientations d'aménagement

Voie à créer - continuité obligatoire

Voie à créer - Localisation indicative

Interdiction d'accès individuels

Point de raccordement de voie - Localisation indicative

PRIM

751

752

753

754